

02/03/2015

# Protocole de sécurité magasins ALDI

	Entreprise d'accueil	Entreprise de transport
Raison sociale	ALDI MARCHE CESTAS SARL	DUCAMIN TRANSPORTS SARL
Adresse	ZAC Pot au Pin Lieudit : Cruque Pignon 33610 CESTAS	ZI d'Anglumeau 71 route d'Anglumeau 33450 IZON
N°SIRET	403 092 620 01321	421 343 898 00035
<b>Qualité</b> Prénom NOM	<b>Responsable Logistique</b> Y-B. LAPIE	<b>Gérant</b> Frédéric DUCAMIN
N° téléphone	06 74 07 01 63	05 56 43 94 94
N° fax	05 56 74 17 55	05 56 43 94 99
<b>Qualité</b> Prénom NOM	<b>Responsable Expédition</b> F. SIMON	..... Service exploitation
N° téléphone	05 56 33 21 46	05 56 43 94 94
N° fax	05 56 74 17 55	05 56 43 94 99

Nature de l'opération	
Chargement <input checked="" type="checkbox"/>	Réalisée par la société de transport <input checked="" type="checkbox"/>
Déchargement <input checked="" type="checkbox"/>	

Documents remis	
Plan des magasins livrés <input checked="" type="checkbox"/>	<u>Observations particulières :</u>

Dispositions générales
<p>En accord avec l'article R4515-1 et suivant du code du travail, les parties signataires s'engagent à tenir à jour le présent protocole de sécurité en fonction des modifications qui pourraient intervenir pendant la durée de la prestation.</p> <p>L'entreprise de transport certifie ne faire circuler que des camions en tout point conformes à la législation en vigueur (équipements, maintenance, contrôles périodiques à jour, certificat et permis en possession du chauffeur, respect du code du travail ...).</p> <p>Le transporteur s'engage à transmettre toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'opération à tout nouveau chauffeur amené à pénétrer sur le site.</p> <p>Les signataires s'engagent à respecter les consignes du présent protocole ainsi que celles figurant dans les documents annexés.</p> <p>Toute information modifiant ce protocole sera annexée ou donnera lieu à la rédaction d'un nouveau protocole.</p> <p>Le présent protocole est applicable à partir de la date de signature.</p>

## PROTOCOLE DE SECURITE

---

Magasin de N° 100 de ..... BORDEAUX .....

### A. Consignes de circulation et de mise à quai

- A l'arrivée au magasin, le chauffeur doit manœuvrer sur le parking pour la mise à quai suivant le plan du magasin joint en annexe.
- Lors des opérations sans visibilité ou à visibilité réduite, le chauffeur doit s'assurer que le champ de manœuvre est libre de tout obstacle. En cas de problème, le chauffeur demandera de l'aide au responsable de magasin pour sa mise à quai.
- Sa vitesse ne doit en aucun cas excéder 5 km / heure sur le parking du magasin.
- Le chauffeur ne doit en aucun cas laisser son camion stationné autre part que sur la zone dédiée à son déchargement.
- L'accompagnement du chauffeur par des personnes étrangères à la société de transport est interdit. Le cas échéant, celles-ci doivent rester dans la cabine du camion. L'interdiction s'applique également aux animaux.

### B. Opérations de déchargement

(Hors procédure « Sas de nuit » pour laquelle une organisation particulière vous est présentée en annexe 1 et qui implique la notion de travailleur isolé dont les mesures d'accompagnements sont spécifiées en annexe 2).

- Le chauffeur doit porter des équipements de protection individuelle adaptés aux opérations de déchargement et de chargement. Ceux-ci sont constitués au minimum de chaussures de sécurité et d'une tenue vestimentaire offrant la protection d'un vêtement de travail.
- Il est interdit de pénétrer ou de demeurer dans l'établissement en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants.
- Il est interdit de fumer pendant l'ensemble des opérations de déchargement et de chargement, ainsi que généralement dans la réserve du magasin et sa surface de vente.
- La zone de réception doit être rangée et propre avant l'arrivée du camion afin de garantir une parfaite sécurité au chauffeur dans ses manœuvres de déchargement.
- Le chauffeur doit se présenter à l'équipe du magasin pour annoncer son arrivée.
- Le chauffeur doit garder les portes de son camion fermées jusqu'au déplombage par le responsable de magasin.
- Le responsable du magasin doit ouvrir les portes de la réserve et déplomber lui-même le camion avant sa mise à quai définitive.
- Les ouvertures et fermetures des portes du camion doivent s'effectuer véhicule à l'arrêt, moteur éteint, frein à main serré.
- Le chauffeur doit couper le moteur du camion et fermer la cabine à clé une fois la mise à quai effectuée.
- Le responsable du magasin place la plaque de liaison en vérifiant qu'elle soit bien calée.

## ANNEXE 1 : PROCEDURE DIT DE SAS DE NUIT

Préambule : La livraison dite en SAS de NUIT n'est qu'une modification du mode de livraison, le **protocole de sécurité** de chaque magasin qui vous a été remis et que vous avez signé reste inchangé et **se doit d'être respecté**, de la mise à quai jusqu'au départ du camion.

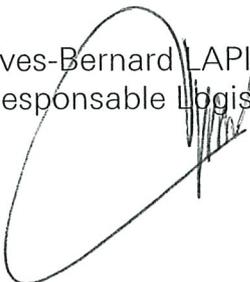
Dans le cadre d'une livraison opérée selon le procédé dit SAS de NUIT, les consignes de livraison et de sécurité pour le chauffeur sont les suivantes :

- Neutraliser l'alarme du magasin, à l'aide des clés qui vous seront préalablement distribuées, en la désactivant via le boîtier prévu à cet effet et ouvrir le rideau métallique du quai.
- Ouvrir la porte d'accès à la réserve et la refermer derrière vous pour travailler en toute sécurité.
- Procéder au déchargement du camion en plaçant les produits frais dans la chambre positive à l'aide du tire-palettes manuel. L'utilisation du tire-palette électrique n'est pas autorisée pour des manœuvres dans la chambre froide.
- Reprendre le courrier et vérifier que les emballages repris correspondent à ceux notés la feuille de retour préalablement préparée par le magasin.
- Refermer la porte de la réserve, et s'assurer qu'elle soit correctement verrouillée.
- Fermer le rideau du quai et réactiver l'alarme.

En cas de problèmes impactant le mode opératoire ci-dessus précisé, veuillez contacter notre service expédition au 05 56 33 21 46 ou au 07 86 11 55 41.

**IL EST IMPORTANT QUE CETTE PROCEDURE SOIT RESPECTEE DANS SON INTEGRALITE, TOUT MANQUEMENT POUVANT PORTER PREJUDICE IN FINE A NOTRE SOCIETE SERA SUCCEPTIBLE D'ENGAGER POTENTIELLEMENT VOTRE RESPONSABILITE.**

Yves-Bernard LAPIE  
Responsable Logistique



Pour le transporteur

.....